

Services en ligne

Pré-inscription scolaire

Les inscriptions en maternelles et élémentaires publiques de la Ville relèvent de la compétence du Maire.

Elles se déroulent en deux étapes successives et obligatoires :

1. Pré-inscription auprès du service des inscriptions scolaires de la Ville

La pré-inscription scolaire doit se faire sur démarche simplifiée ou sur rendez-vous.

Le dossier doit être entièrement rempli et signé avec la photocopie des pièces demandées. L'affectation dans une école est déterminée en fonction de deux principaux critères:

- Votre adresse de résidence, afin de déterminer l'école de votre secteur
- La capacité d'accueil de l'école demandée

Si la capacité d'accueil de l'école est atteinte, vous serez automatiquement orienté vers l'établissement le plus proche.

2. Admission à l'école :

L'admission définitive se fera auprès de la direction de l'école.

Des pièces complémentaires vous seront demandées par l'école pour finaliser l'admission.

Dérogation

Une demande de dérogation peut être adressée au Maire, elle constitue une exception au principe de scolarisation dans l'établissement du secteur scolaire. Cette demande doit être motivée par un courrier et justifiée par un ou plusieurs critères.

Numéros du service : 0262 96 65 34 / 0262 96 65 35 / 0262 96 65 36 / 0262 96 65 16

Mail : inscriptions.scolaires@saintpierre.re

Cliquez sur le lien pour déposer votre dossier en ligne :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/inscription-scolaire>

Pré-inscription petite enfance

En cliquant sur ce lien, vous allez pouvoir préinscrire vos enfants dans plusieurs structures d'accueil de la ville. Une fois vos pré-inscriptions enregistrées, les gestionnaires de ces structures reviendront vers vous.

<https://portailfamillelareunionsaintpierre.hoptis.com/>